

Le projet de refonte tarifaire

Le 18 décembre 2020, le Conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a approuvé à l'unanimité le projet de refonte tarifaire, lequel a fait l'objet d'une vaste consultation publique à laquelle ont participé plus de mille personnes et organismes. Les principaux objectifs de cet exercice visaient la simplification et l'intégration de la tarification du transport collectif - régulier et adapté - dans la région métropolitaine de Montréal.

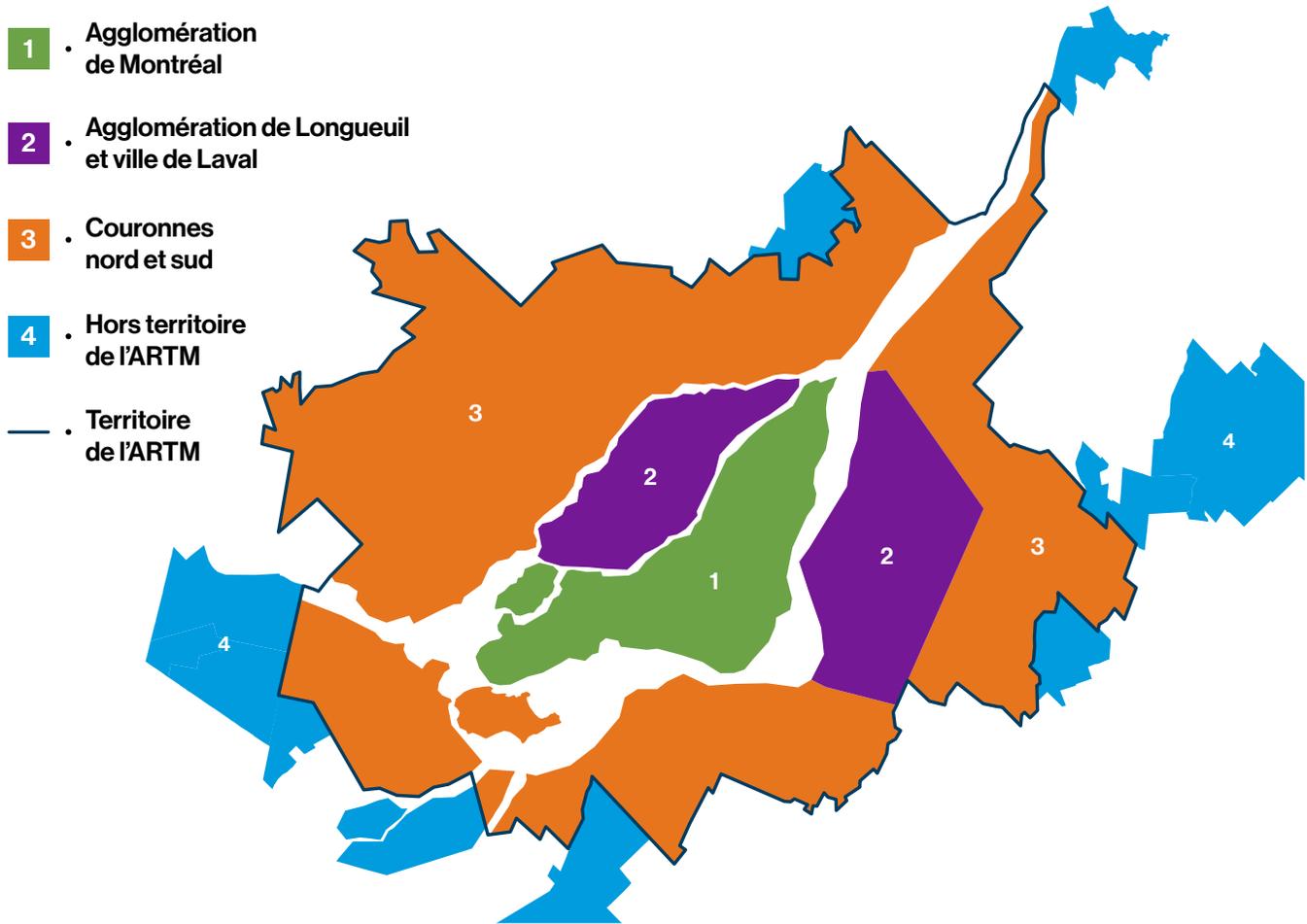
Le projet de refonte tarifaire :

- Représente une attente importante des citoyens et des institutions de la région métropolitaine;
- S'appuie sur l'analyse de plusieurs scénarios et de leurs répercussions;
- A fait l'objet d'un vaste exercice de concertation et de consultation auprès des partenaires concernés, de la population et de la société civile.

Les principes de base :

- **Quatre zones tarifaires** qui respectent les grands secteurs de la Communauté métropolitaine de Montréal (agglomération de Montréal : zone 1; ville de Laval et agglomération de Longueuil : zone 2; couronnes nord et sud : zone 3; municipalités hors territoire : zone 4).
- **Des tarifs « Tous modes »** donnant accès à tous les modes de transport, définis par zone et entre les zones.
- **Un tarif « Bus partout »** donnant accès aux services d'autobus des zones 1, 2 et 3.

Les zones du projet de refonte tarifaire



Des tarifs arrimés aux tarifs actuels

- **TOUS MODES ZONE 1 :**
Tarif de 90 \$ impliquant une hausse du tarif STM de 2 \$ pour maintenir constants les revenus tarifaires à la suite de l'intégration des tarifs trains.
- **TOUS MODES ZONE 2 :**
Tarif de 100 \$ permettant d'harmoniser les tarifs RTL et STL, impliquant le maintien du tarif RTL et une hausse du tarif STL de 1 %.
- **TOUS MODES ZONE 3 :**
Tarif de 100 \$ permettant d'harmoniser les tarifs internes des zones 2 et 3 et impliquant une hausse du tarif moyen des couronnes nord et sud d'environ 3 %.
- **TOUS MODES 2 ET 3 ZONES :**
Tarifs respectifs de 144 \$ et 176 \$ correspondant aux actuels tarifs TRAM 3 et 5.
- **BUS PARTOUT :**
Tarif unique de 110 \$ donnant accès, à quelques exceptions près, à tous les services de bus à l'intérieur des zones 1, 2 et 3, sans égard au nombre de zones parcourues.

Tarifs mensuels ordinaires proposés pour mise en place progressive à partir de 2021

TOUS MODES



BUS PARTOUT



		Zone de destination			
		1	2	3	4
Zone d'origine	↶				
	1	90 \$	144 \$	176 \$	245 \$
	2	144 \$	100 \$	144 \$	176 \$
	3	176 \$	144 \$	100 \$	144 \$
	4	245 \$	176 \$	144 \$	100 \$

		Zone de destination			
		1	2	3	4
Zone d'origine	↶				
	1	110 \$			
	2				
	3				
	4				

- 1 - Agglomération de Montréal
- 2 - Ville de Laval et agglomération de Longueuil
- 3 - Couronnes nord et sud
- 4 - Hors territoire de l'ARTM

Ces tarifs sont semblables ou plus avantageux pour 95 % de la population de la région métropolitaine alors que, pour 5 %, l'augmentation sera étalée sur 4 ans.

Bonifications suite à la consultation publique de l'automne 2020

- **Harmonisation des rabais aux étudiants à 40 %** pour l'ensemble des titres de transport.
- **Élargissement de la gratuité d'accès aux enfants de 6 à 11 ans** à tous les services de transport collectif.
- **Atténuation des hausses brusques de tarifs sur 4 ans** avec le retrait progressif des titres actuels et la mise en place de titres REM transitoires.
- **Mise en place de mesures particulières** pour faciliter la mise en œuvre de la refonte tarifaire tout en respectant ses objectifs et principes.
- **Maintien des initiatives tarifaires municipales** existantes à l'intérieur du nouveau cadre tarifaire avec des balises assurant la cohérence et l'efficacité d'application, pour l'accès gratuit à certains services de bus locaux et les rabais accordés à certaines clientèles, notamment les aînés.

Prochaines étapes

- Des recommandations à l'égard de la tarification sociale seront déposées au cours de l'été 2021.
- Le projet de refonte tarifaire sera déployé progressivement du 1^{er} juillet 2021 au 1^{er} juillet 2025.